

Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez

B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Téléphone : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr – site : www.canalduforez.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU
DU 1^{ER} JUILLET 2024

Etaient présents :

M. BONNEFOY Jean-Yves
Mme BROSSE Chantal
M. CHARRETIER Nicolas
M. COUCHAUD Patrice
M. FRECON Laurent
M. OGIER Yvan
M. REBOUX Georges
M. VERNET Gérard

Invités Présents :

Absents représentés : (voir pouvoir ci-joint)

Absents ou Excusés :

M. CHAZAL Jacques
M. REVEILLE Yves
M. SANIAL Jean
M. BERGER Rémi – DEPARTEMENT/PADD/DEEFA

Service du S.M.I.F. :

Mme ROSSIGNEUX Annick
M. PION Julien
Mme SONNALIER Isabelle

Pouvoirs : néant

Feuille d'émargement : 1

Secrétaire de séance : M. REBOUX Georges

SUJETS DEBATTUS

SUJET 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 23 MAI 2024

SUJET 2 – CONVENTION SMIF/ASA DU POULAILLER/ASL VALLENSANGES

SUJET 3 – RECONDUCTION MARCHE A BONS DE COMMANDE GROSSES REPARATIONS URGENTES

SUJET 4 – MARCHE COMPLEMENTAIRE SECURISATION

SUJET 5 – MODIFICATION DE DEBIT SOUSCRIT AUPRES DU SMIF PAR DES ASA

SUJET 6 – VOIE VERTE BOISSET-LES-MONTROND

SUJET 4 – QUESTIONS DIVERSES

**SUJET N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU
DU 23 MAI 2024**

➤ *Procès-verbal approuvé.*

SUJET N° 2 – CONVENTION SMIF/ASA POULAILLER/ASL VALLENSANGES

Les deux exploitations qui composent l'ASL de VALLENSANGES, disposent chacune d'une retenue collinaire sur la Commune de Lézigneux. Le réchauffement climatique marqué par des épisodes de sécheresse plus longues et plus intenses, compromet le remplissage de ces deux retenues. Face à cette situation, les agriculteurs concernés ont demandé à l'ASA du POULAILLER et au SMIF une fourniture d'eau en gros.

La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières pour la fourniture d'eau en gros en provenance du Canal du Forez via le réseau de l'ASA du POULAILLER.

⇒ Voir modifications apportées par rapport au projet de convention :

Débit : 32,4 m³/h

Tarif : celui des adhérents des extensions soit 4290,6€ HT en redevance fixe et 0,1275€ HT/m³

Remplissage : entre 15 septembre et 31 octobre et 1^{er} avril et 31 mai

Durée : supérieure à 20 ans en cours de négociation (souhait ASL 50 ans)

En attente aussi une phrase juridique pour permettre un retrait en cas d'arrêt d'une des exploitations de l'ASL.

➤ *Décision : - approbation de la convention SMIF/ASA DU POULAILLER/ ASL DE VALLENSANGES*

DELIBERATION N° B01-20240701

**SUJET N° 3 – RECONDUCTION MARCHÉ A BONS DE COMMANDE
GROSSES REPARATIONS URGENTES**

Le marché de Grosses Réparations Urgentes est un marché à bons de commande pour un montant maxi de 44 500 € HT passé avec la SAUR. Ce dernier a été notifié le 3 janvier 2023 pour une durée de 18 mois renouvelable une fois. La date d'échéance de la période d'exécution en cours étant au 3 juillet 2024, il est nécessaire de procéder à sa reconduction pour une période de 18 mois, soit du 3.07.2024 au 3.01.2026 sans changer le montant initial du marché.

➤ *Autorise M. le Président à signer l'EXE12 de reconduction du marché à Bons de commande GRU tel que présenté.*

SUJET N° 4 – MARCHE COMPLEMENTAIRE SECURISATION

Les travaux des lots 1 et 2 vont s'élever à $129\,249 + 84\,454,37 = 213\,703$ € HT ; Or le financement a été accordé pour 283 278€ HT (282 558 travaux + 720 € publicité).

Cependant, le dossier de demande de financement prévoit en tranche optionnelle de faire des aménagements sur 5 siphons et le batardeau du siphon du lavoir.

Il convient donc de relancer un marché pour le montant complémentaire de 68 855 € HT.

➤ *Décision : - approbation du lancement d'une tranche de travaux de sécurisation pour un montant maximum de 68 855 € HT.*

DELIBERATION N° B02-20240701

SUJET N° 5 – MODIFICATION DE DEBIT SOUSCRIT AUPRES DU SMIF PAR DES ASA

1) ASA DU POULAILLER

Souscription actuelle de l'ASA du Poulailler au SMIF : 200 l/s soit 720 m³/h

Souscriptions au sein de l'ASA hors ASL de Vallensanges : 1300 m³/h

Capacité de la station de pompage hors secours : 1150 (*) m³/h

(*) : à confirmer par SAFEGE

Soit un foisonnement de 13%

Proposition : 1150 m³/h soit 320 l/s

(*) sous réserve de la confirmation du débit maximum de la station par SAFEGE

2) ASA DE LA PRA

Réserve de débit prévue dans le projet pour l'ASA : 130 m³/h

L'ASA demande 160 m³/h suite à un recensement récent

Débit actuel de souscription au SMIF de l'ASA : 585 m³/h

Total des souscriptions au sein de l'ASA hors extension et hors BP (8m³/h) : 625 m³/h

Soit déjà 6,4% de foisonnement

L'ASA précise que si le SMIF ne peut pas donner 160 m³/h, l'ASA peut se contenter de moins par exemple 140 m³/h, elle prendra le complément sur son foisonnement cela le porterait à 8,3% pour 130 m³/h ce serait 9,8%.

NB : Pas d'étude pour savoir si l'affectation des souscriptions est cohérente, pas d'étude technique pour savoir si la desserte est possible

Avant l'approbation de l'avenant à la convention de fourniture d'eau :

- demande d'une validation de l'affectation des souscriptions à la Chambre d'agriculture
- fourniture par l'ASA d'une étude technique pour valider la possibilité de desserte
- Fourniture par l'ASA des mesures de pression au point de desserte afin de voir si le bouclage réalisé lors des travaux a permis un gain de pression.

► **Décisions :**

- pour la cohérence des souscriptions, le bureau s'en remet à l'analyse et aux arbitrages de l'ASA.
- sous réserve de la validation technique de la possibilité de desservir les nouvelles souscriptions, le SMIF confirme l'attribution de 130 m³/h supplémentaires à l'ASA de La Pra. La différence entre 160 m³/h et 130 m³/h sera prise sur le foisonnement de l'ASA.

SUJET N° 6 – VOIE VERTE BOISSET-LES-MONTROND

Le Bureau souhaite que les 100 m³/h qui ne seraient plus desservis par l'ASA de l'HOPITAL soient déduits du droit de souscription maxi de l'ASA si ce transfert était fait.

M. Sébastien FRECON explique qu'il y a des problèmes de pression sur le bout d'antenne qui serait concerné par cette extension.

► **Décisions :**

- Le bureau demande aux initiateurs du projet de transfert de :
 - Faire réaliser une étude pour savoir si réellement l'ASA de Grézieux est en capacité de reprendre le bout d'antenne concerné.
 - Dans l'hypothèse où l'étude ci-dessus confirme la faisabilité du projet, de présenter un montage du projet (avec notamment définition de la maîtrise d'ouvrage) et la répartition des coûts envisagée sachant qu'il serait mal venu que l'ASA de Grézieux, qui n'est pas demandeur, supporte des frais et responsabilités quelconques (maîtrise d'ouvrage, financement court terme, autofinancement, ...). Par ailleurs, si du réseau devait lui être affecté, ce dernier devrait être remis à neuf (canalisations et bornes).

Fait à MONTBRISON, le 2 juillet 2024

Le Président du S.M.I.F.,
Jean-Yves BONNEFOY

Le Secrétaire de séance,
Georges REBOUX



P.J. :

- feuille émargement
- diaporama

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez









B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Tél. : 04 77 96 10 39 - contact@smif42.fr - www.canalduforez.fr

Réunion du BUREAU SYNDICAL du SMIF

Le Lundi 1^{er} Juillet 2024 à 14 H 00

FEUILLE D'EMARGEMENT

N° D'ORDRE	NOM et Prénom	SOCIETE	SIGNATURE
1	BONNEFOY Jean-Yves	Conseiller Départemental de la Loire – Président du SMIF	
1	BROSSE Chantal	Conseillère Départementale de la Loire – 1 ^{ère} VP SMIF	
2	CHARRETIER Nicolas	Représentant Chambre Agriculture Loire	
3	CHAZAL Jacques	Président de l'ASA des MONTS DU SOIR	Excuse'
4	COUCHAUD Patrice	Maire de CHAMPDIEU – 3 ^{ème} VP SMIF	
5	FRECON Laurent	Membre du Syndicat de l'ASA de CHAMBEON	
7	OGIER Yvan	Président ASA de CHAMPDIEU	
8	REBOUX Georges	Adjoint au Maire de FEURS – secrétaire du SMIF	
9	REVEILLE Yves	Président ASA de ST-RAMBERT	Excuse'
10	SANIAL Jean	Membre du Syndicat de l'ASA du secteur de L'HOPITAL – 2 ^{ème} VP SMIF	Excuse'
11	VERNET Gérard	Adjoint au Maire de MONTBRISON	
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			





SMiF
Savoir & Faire

Loire
LE DÉPARTEMENT

ORDRE DU JOUR REUNION DU BUREAU DU 17 MAI 2024

- *Procès-verbal de la réunion du Bureau du 23/05/2024*
- *Convention SMIF/ASA DU POULLAILLER/ASL DE VALLENSANGES*
- *Reconduction Marché à Bons de Commande Grosses Réparations Urgentes*
- *Marché complémentaire sécurisation*
- *Questions diverses*



I – Procès-verbal de la réunion du Bureau du 23 mai 2024.

➤ Procès-verbal soumis à approbation.



II – CONVENTION SMIF/ASA POULAILLER/ASL VALLENSANGES



Projet de convention non validé par l'ASA et l'ASL

La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières pour la fourniture en gros en provenance du Canal du Forez via le réseau de l'ASA du POULAILLER à l'ASL de VALLENSANGES à Lézigneux

➔ Voir projet de convention en ANNEXE N° 1

➤ *soumis à approbation : Convention SMIF/ASA POULAILLER/ASL VALLENSANGES et augmentation du débit de fourniture d'eau au SMIF pour tenir compte de l'extension St Romain et de cette fourniture à l'ASL de Vallensanges par avenant à la convention de fourniture d'eau.*

4




II – CONVENTION SMIF/ASA POULLAILLER/ASL VALLENSANGES

*Modifications par rapport au projet
envoyé:*

Débit 32,4 m³/h

**Tarif : celui des adhérents des
extensions**

**Soit 4290,6€ HT en redevance fixe et
0,1275€ HT/m³**

**Remplissage entre 15 septembre et 31
octobre et 1^{er} avril et 31 mai**

**Durée supérieure à 20 ans en cours de
négociation (souhait ASL 50 ans)**

**En attente aussi une phrase juridique
pour permettre un retrait en cas d'arrêt
d'une des exploitation de l'ASL.**

5

Souscription actuelle de l'ASA du Poullailler au SMIF: 200l/s soit 720 m³/h

Souscriptions au sein de l'ASA hors ASL de Vallensanges: 1300 m³/h

Capacité de la station de pompage hors secours: 1150 (*) m³/h
(*) : à confirmer par SAFEGE
Soit un foisonnement de 13%

Proposition: 1150 m³/h soit 320 l/s
sous réserve de la confirmation du débit maximum de la station par SAFEGE

SMiF *Service Maitrise d'Investissement*

Loire
LE DÉPARTEMENT

III – RECONDUCTION MARCHÉ A BONS DE COMMANDE GROSSES REPARATION URGENTES

Marché à bons de commande passé avec SAUR le 3/01/2023 pour une durée de 18 mois renouvelable 1 fois

Montant maxi de 44 500 € HT

Reconduction pour 18 mois soit du 3/07/2024 au 3/01/2026 sans changer le montant initial du marché

➤ Autorisation de M. le Président pour signer l'EXE12 de reconduction du marché à bons de commande GRU

7

SMiF *Service Maitrise d'Investissement*

Loire
LE DÉPARTEMENT

IV – MARCHÉ COMPLEMENTAIRE SECURISATION

Montant des Travaux
Lot 1 : 129249 € HT
Lot 2 : 84 454,37 € HT

Financement accordé pour 283 278 € HT

Tranche optionnelle : aménagements sur 5 siphons et sur le batardeau du siphon du Lavoir

Marché complémentaire à relancer pour 68 855 € HT

➤ Approbation du lancement d'une tranche de travaux de sécurisation pour un montant maximum de 68 855 € HT

8

SMiF
Savoir & Faire

Loire
LE DÉPARTEMENT

V – VOIE VERTE BOISSET-LES-MONTROND

Emprise: ancienne artère du canal rétrocédée à la commune avec une servitude de passage pour une canalisation de l'ASA de l'Hôpital

Problème: la canalisation a des fuites régulièrement

Nécessités:
ASA Hôpital: identification des limiteurs de débit et régularisation des souscriptions
ASA de Grézieux: Modélisation du réseau et si transfert remplacement des bornes et canalisations reprises

Projet envisagé: transfert de la desserte à l'ASA de Grézieux environ 100 m³/h d'où transfert de l'artère de l'Hôpital à l'artère de Poncins

➤ *Approbation ou pas du transfert de desserte d'environ 100 m³/h de l'artère de l'Hôpital sur l'artère de Poncins, si oui définition des exigences du SMIF*

9

SMiF
Savoir & Faire

Loire
LE DÉPARTEMENT

AVIS DE L'ASA DE GREZIEUX

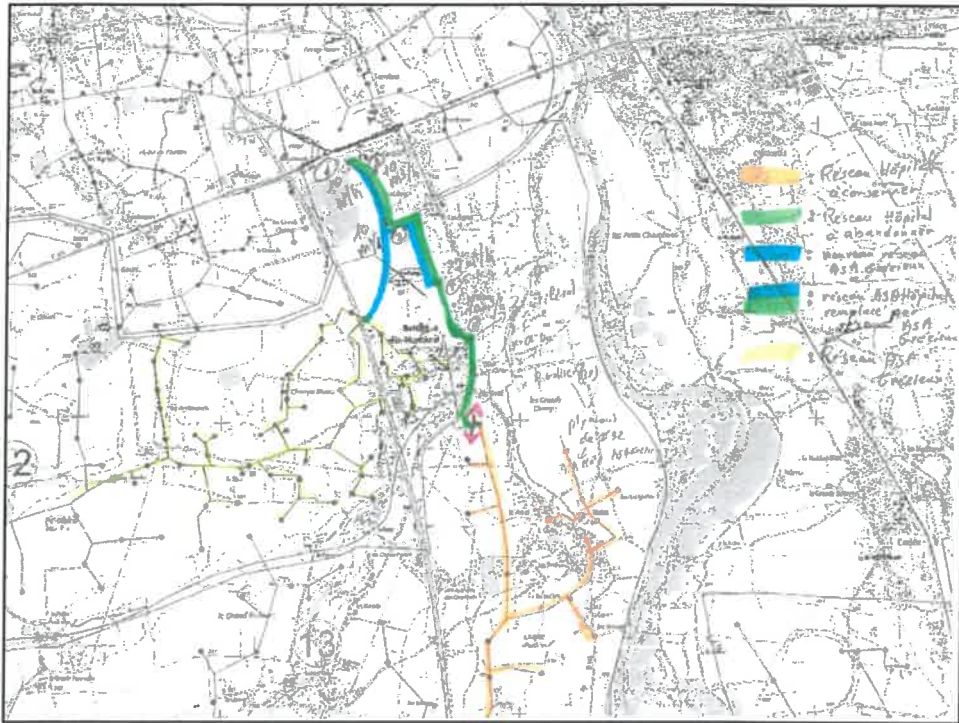
Mr Cornu est solidaire il ne souhaite pas laisser des agriculteurs sans eau, il craint également que l'ASA de l'Hôpital subisse des pressions de la part de la mairie

OK pour reprendre ce bout d'antenne mais qu'on lui livre un réseau clés en main

Le maître d'œuvre de la voie verte devrait prendre en charge la maîtrise d'ouvrage et changer ou dévoyer la canalisation

➤

10



VI – DEMANDE DE DEBIT SUPPLEMENTAIRE ASA LA PRA

Réserve de débit prévue dans le projet pour l'ASA: 130 m3/h

L'ASA demande 160 m3/h suite à un recensement récent

Pas d'étude pour savoir si l'affectation des souscriptions est cohérente, pas d'étude technique pour savoir si la desserte est possible

Débit actuel de souscription au SMIF de l'ASA: 585 m3/h
Total des souscriptions au sein de l'ASA hors extension et hors BP (8m3/h): 625 m3/h
Soit déjà 6,4% de foisonnement

L'ASA précise que si le SMIF ne peut pas donner 160 m3/h, l'Asa peut se contenter de moins par exemple 140 m3/h, elle prendra le complément sur son foisonnement cela le porterait à 8,3% pour 130 m3/h ce serait 9,8%.

- Avant l'approbation de l'avenant à la convention de fourniture d'eau:
- demande d'une validation de l'affectation des souscriptions à la Chambre d'agriculture,
- fourniture par l'ASA d'une étude technique pour valider la possibilité de desserte
- Fourniture par l'ASA des mesures de pression au point de desserte afin de voir si le bouclage réalisé lors des travaux a permis un gain de pression.

12

